

Q Par. Ig. man. 64, a Orange Qr 12<sup>5</sup> may 1684.

Moussieu

oey pas que moy f. d. - Je portelme oltat ay dayz diffroit  
de p. a. M. & que sadit a. Luy auoit fait sonne charge  
de tout le la p. r. my. et cies, & de tout le gant d' f. r. y -  
fairy Nau p. ttre, & paugoy deader. - Et tant a la foy.  
Le Luy aplymoy, le dit p. r. pour attender la response  
de p. a. M. auen hotois de rooy van f. ttre. - & Malaboy  
et p. le. que po p. le, parti pour anglatere, meys Luy &  
tous les autres malintencionys p. cedet. - Cest ce q. m. q.  
que la souhaitte de la establessante de la legytine  
dominacay de p. a., ne tenuer que ny a point de reuel de  
ce q. j. auoue de le paupre le, & leys uadoulus auomefoy  
a tout le quoy le dit le, leuue. - aussi L'adewat qui a dit a  
son entour de toloz que a la h. t. t. e. le. t. l. s. m. r. m. i.  
meuf. - j. oult, d. meuf. - d. Colbet qui Luy dit que lez  
affaires de brangez sont au meuf. - oltat que lez oltat q.  
que lez son p. le point

Lez de meutnirel de f. le. sont partis dimanche pour  
la baye, que R. oude de lays d'ouire p. cedet. O. de  
meutnirel que la souhaitte leuue. Cest lez des  
fideles helpe que a lez a l'opp. le. - Et noster combre  
l'appel de l'ouestant, olt p. le. lez a lez qui ont  
p. le. par la le. le, que tous lez auts ou sont est chancier  
et tenuer. ou pour mider dire tenuer, ou ilz sont de. Cest que  
sont appelle relais. - Lez p. le. ameillant.

Il y a grand de f. le. entre lez b. d. au. d. f. le. & L'adewat que lez  
la que lez b. d. au. d. f. le. alz que lez a m. le. L'adewat de faire lez b. d.  
p. le. leuue. Il est fait p. lez p. le. p. le.